

Aux sénateurs,

Il est fort probable que je sois le seul témoin à avoir été déchu de sa citoyenneté canadienne. C'est arrivé quand j'avais six ans, et 47 ans ont passé avant qu'elle me soit rendue.

Il y a plusieurs années, la députée conservatrice Diane Ablonczy, à l'époque porte-parole du parti en matière de citoyenneté, a dit que la révocation de citoyenneté par le gouvernement équivalait à la « peine capitale ». Des mots forts, mais justes.

Permettez-moi d'abord de souligner que la révocation est parfois appropriée, par exemple, si quelqu'un fait de fausses déclarations ou commet une fraude pour obtenir son statut au Canada. Espérons-le, le processus d'immigration serait suspendu en présence d'un tel comportement, mais dans les rares cas où le fautif serait repéré une fois devenu citoyen canadien, le processus de révocation doit être encadré par la justice. Dans la situation actuelle, cette décision relève d'un politicien. Ce pouvoir politique de priver ou non une personne de son identité a toujours mené aux pires violations dans le monde. Même le bilan du Canada est épouvantable à ce chapitre, non seulement au détriment de personnes, mais aussi de groupes pour de multiples raisons, comme la race ou le sexe.

Aux fins de discussion, avouons que les derniers gouvernements successifs, y compris celui en place, ne révoqueraient jamais la citoyenneté de Canadiens de façon discriminatoire. Question : qu'est-ce qui empêchera un futur gouvernement de le faire?

Donald Trump a dit vouloir révoquer la citoyenneté de tout Américain qui brûle le drapeau des États-Unis. Allons plus loin; disons qu'il décide de révoquer la citoyenneté d'un opposant s'il juge que c'est la seule manière de rester quatre années au pouvoir? Ciblerait-il Obama ou Hillary? Ce qui l'arrête, c'est la constitution des États-Unis, parce que la citoyenneté est un droit aux États-Unis, pas un privilège. Au Canada, c'est différent. Dans un récent examen judiciaire sur lequel j'ai travaillé, nous avons soutenu qu'un enfant né d'une épouse de guerre et amené au Canada après la Seconde Guerre mondiale était Canadien. Le gouvernement a dit que non, il ne l'était pas. Ce qui a rendu ce cas remarquable, c'est la déclaration du gouvernement selon laquelle « la notion de citoyenneté canadienne et le statut de "citoyen canadien" sont des créatures de la loi et n'ont aucun sens à part celui que la loi leur donne ».

Ainsi, tout gouvernement majoritaire futur ou actuel peut définir la citoyenneté au Canada. Ce n'est pas rassurant, parce qu'aucun pays n'est à l'abri des politiciens en marge du système. Le monde a toujours eu droit à sa part de carriéristes incompetents et avides de pouvoir. Saviez-vous que le premier geste d'Hitler a été de révoquer la citoyenneté de tous les Juifs allemands? De tels abus ont marqué l'histoire moderne.

En tant que pilote de ligne, j'ai le devoir de regarder devant et de prévoir tous les problèmes imaginables, ce qui devrait être le cas pour les parlementaires et la citoyenneté. Si un politicien atypique accédait au pouvoir au Canada, la porte serait grand ouverte à d'éventuelles révocations de citoyenneté. C'est à la fois effrayant et très facilement évitable. La citoyenneté

devrait être un « droit » plutôt qu'un « privilège », et sa révocation devrait toujours être encadrée juridiquement.

Imaginez les conséquences d'une révocation de citoyenneté, disons, pour des terroristes. Il faut d'abord définir le terme « terroriste ». De nombreux politiciens aux États-Unis diraient qu'un médecin pratiquant des avortements est un terroriste. Une telle interprétation erronée est-elle possible au Canada? Oui, absolument. Donald Trump pourrait-il dire qu'Hillary l'a terrorisé pendant la campagne électorale? Dans la peau de M. Trump, vous pouvez dire n'importe quoi, mais si cette personne ou une autre comme lui devient premier ministre du Canada et que la citoyenneté ne reste rien d'autre qu'un privilège prévu par la loi, son opposant pourrait facilement être qualifié de terroriste. Le système ouvre la porte aux abus.

Définissons maintenant un « terroriste » comme une personne prête à tuer un compatriote canadien pour des motifs religieux. Que se passe-t-il lorsque le gouvernement du Canada révoque la citoyenneté d'une telle personne? Est-elle renvoyée dans son pays d'origine, où elle pourra encore terroriser et tuer des gens? Le gouvernement devrait-il l'emprisonner et, si nécessaire, jeter la clé? La première solution laisserait un meurtrier en puissance en liberté, et l'autre nous permettrait de savoir où se trouve la personne et de surveiller son comportement. Ce dernier scénario semble plus raisonnable.

Que se passe-t-il lorsqu'une personne perd sa citoyenneté et que la décision du gouvernement ou, dans le cas du Canada, d'un seul politicien était finalement erronée? (Maher Arar n'a pas vu sa citoyenneté remise en question, mais il a été privé de ses droits, seulement parce que notre gouvernement a cru à tort qu'il était terroriste.) Imaginez si une personne comme M. Arar était envoyée dans une enclave connue de l'État islamique et devenait victime du terrorisme.

Je sais pertinemment à quel point il est difficile de retrouver un statut, et je n'ai jamais rien fait de mal.

L'adoption du projet de loi C-6 est probable, mais ce n'est qu'un début. Le Canada a persécuté, certains diront même « terrorisé », des Canadiens en lien avec la citoyenneté depuis que le Canada existe. Des comités de la Chambre des communes et du Sénat (Comité de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes et Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie) ont formulé des recommandations réclamant une toute nouvelle loi conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés*. C'est la seule vraie solution, mais pour l'instant, à court terme, le projet de loi C-6 doit être adopté.

En conclusion

Je terminerais en disant que mon groupe et moi devrions être appelés à témoigner à Ottawa, pas seulement 20 minutes, mais pendant au moins une semaine. La *Loi sur la citoyenneté* du Canada est tellement inappropriée, et la plupart des parlementaires ne sont pratiquement pas au courant du problème. Après que le sénateur Roméo Dallaire eut perdu sa citoyenneté, il a dit que ce qui lui était arrivé était du « terrorisme bureaucratique », puis il a ajouté que le

processus législatif lié à la citoyenneté et à sa révocation était « inhumain ». Le père de l'ancienne sénatrice Brenda Robertson voit maintenant sa citoyenneté remise en question, et la mère de l'ancienne sénatrice Lorna Milne s'est retrouvée dans la même situation quand son père était maire de Toronto. Aucun Canadien ne jouit de l'immunité.

Malheureusement, cette situation insensée perdure, et rien ne changera tant que vous, sénateurs, ne serez pas prêts à relever le défi et à résoudre le problème. Certains Canadiens sont apatrides à l'heure actuelle, même des bébés et des Autochtones. Le sexe peut être un facteur qui détermine si la citoyenneté est accordée ou non à une personne. Il existe divers degrés de citoyenneté. Un Canadien peut avoir plus de droits qu'un autre; il arrive en effet que des Canadiens immigrants aient plus de droits que de nombreux Canadiens de naissance. Deux familles canadiennes déchues se trouvent actuellement en Syrie. Un frère et une nièce ont été tués pendant la guerre. Une sœur et des cousins sont Canadiens, mais les autres membres ne le sont pas. Mêmes parents, mêmes circonstances, résultats différents. Ils sont en situation de vie ou de mort. Pourquoi l'ouverture canadienne ne s'est-elle pas appliquée à eux, comme aux 39 000 autres réfugiés syriens accueillis? Leurs liens avec des citoyens canadiens leur ont-ils nuï?

En ce qui concerne la *Loi sur la citoyenneté*, le Canada est un pays en violation de l'État de droit et de plusieurs conventions Nations unies relatives aux droits de l'homme. En tant que sénateurs, êtes-vous d'accord avec cela? Qu'en penseriez-vous s'il était question de vos propres enfants ou petits-enfants? Qu'en direz-vous? L'ensemble des Canadiens toujours déchus aujourd'hui ont besoin de votre voix.

Je vous prie de mener une étude sur la citoyenneté canadienne et, s'il vous plaît, permettez-nous, à mon groupe et à moi, de témoigner. Enfin, je vous recommande mon livre, qui vous donnera beaucoup de contexte sur la question. Vous pouvez vous procurer la version Kindle :

The Lost Canadians: A Struggle for Citizenship Rights, Equality, and Identity

<https://www.amazon.com/Lost-Canadians-Struggle-Citizenship-Equality/dp/0994055404>

Dernier documentaire de Telus sur les « Canadiens déchus » :

<https://www.youtube.com/watch?v=9YR-ULnpcno>

Veuillez communiquer avec moi si vous avez des questions.

Merci,

Don Chapman

www.lostcanadian.com